



Location vacances

Règlement Intérieur

Gîte "La Petite Marquise"

Pour que vos conditions de séjour soient des plus agréables, et que les conditions d'hygiène et de sécurité soient garanties pour tous, nous vous prions de prendre attentivement connaissance de ce règlement.

Durée de location

Ce logement vous est loué pour une période définie lors de votre réservation, déterminée dans votre contrat de location. En aucun cas un client ne pourra se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux en dehors de cette période.

Arrivée et départ

- Les heures d'arrivée sont prévues l'après-midi à partir de **16h**.
- Les heures de départ sont prévues le matin avant **11h**.

Matériel fourni

Ce logement est loué avec son linge de maison (linge de lit, nécessaire de toilette, torchon de cuisine) qui restent la propriété du Gîte La Petite Marquise.

Utilisation des lieux

- Tous les meubles sont à votre disposition. Veuillez à les garder en bon état et veiller à leur propreté.
- La fourniture de l'eau et de l'électricité est incluse dans le prix de la location. Toutefois, dans le but de respecter au mieux l'environnement, veuillez éteindre les lumières lorsque vous quittez une pièce, ne pas laisser couler l'eau inutilement, et ne pas laisser portes et fenêtres ouvertes longtemps si vous utilisez le chauffage ou la climatisation.
- Toutes les commodités sont à votre disposition, sous réserve d'un usage normal et raisonnable.

ATTENTION

- **TOUTES LES ÉVACUATIONS DES EAUX USÉES AINSI QUE LES WC SONT BRANCHÉES SUR UNE POMPE DE RELEVAGE AVEC BROYEUR.**
- **NE RIEN JETER DANS LES SIPHONS NI DANS LES WC HORMIS LE PAPIER WC FOURNI.**
- **TOUTE NÉGLIGENCE SERA FACTURÉE POUR REMISE EN ÉTAT**

- La porte d'accès au logement ainsi que le portail extérieur sont munis d'une serrure à clé. Veuillez absolument à bien les fermer lors de toute sortie des lieux. Vous êtes responsable de tout vol et toute dégradation en cas de non-respect de cette clause.

Consignes de sécurité et de bienséance

- Veuillez respecter la tranquillité des lieux et en faire un usage conforme à leur destination. Le volume sonore, à l'intérieur et à l'extérieur de la propriété, doit être contenu afin de respecter la tranquillité du voisinage. En cas de conflit et ou de plainte, nous nous réservons le droit d'exclure les clients à l'origine du trouble.
- Pour le respect du voisinage, il est strictement interdit de faire du bruit le soir après 22h et avant 8h du matin.
- Il est formellement interdit de fumer et de vapoter à l'intérieur du logement. Ne pas jeter de mégots, utiliser le cendrier mis à disposition

ATTENTION GAZON SYNTHÉTIQUE, RISQUE D'INCENDIE

- L'utilisation de bougies (flamme) est strictement interdite tant à l'intérieur qu'à l'extérieur (risque d'incendie).

Forfait Nettoyage

Un forfait Nettoyage s'applique en fin de séjour (dont le montant est indiqué dans le contrat). Il comprend notamment le nettoyage des pièces et du linge de maison. Toutefois, merci de veiller à ne pas laisser le logement en désordre, en assurant notamment le rangement des meubles, des objets et de la vaisselle.

Ordures ménagères

Une poubelle à déchets est mise à votre disposition à proximité de votre location.

Accueil des animaux

La présence d'animaux de compagnie dans l'hébergement intérieur et extérieur est strictement interdite, aucune dérogation ne sera accordée.

Personnes à mobilité réduite et enfants

Notre gîte et ses extérieurs ne sont pas adaptés aux personnes à mobilité réduite ni aux jeunes enfants du fait d'escaliers.

Visiteurs

Notre gîte est prévu pour accueillir seulement 2 personnes (indiqué sur les différents sites de locations), il est strictement interdit d'être plus de deux sur votre location intérieure et extérieure (aucune dérogation ne sera accordée).

En cas de problème

- En cas de panne ou de dysfonctionnement, veuillez nous contacter sans attendre. Nous ferons alors au mieux pour remédier à la situation. Aucun remboursement de dépannage ou de réparation ne saurait être pris en compte sans notre accord.
- En cas de casse, sinistre ou dégradation merci de le signaler durant votre séjour, même si aucun dommage ne semble apparent. En cas de perte ou de dégradation d'éléments du logement, le montant de la caution pourra être minoré du coût de la remise en état ou d'un éventuel remplacement.